

4 HEURES CUISTAX ECAUSSINNES 2026

REGLEMENT POUR LA PARTICIPATION A LA COURSE

1. Déroulement de la course :

La course se déroulera sous forme d'une course relais de cuistax biplace, mis à disposition des équipes en ordre d'inscriptions (voir point 9 du règlement).

Horaire :

- **9h30** : Accueil des équipes.
- **De 9h30 à 10h30** : possibilité de garnir son cuistax en rapport avec le thème éventuel choisi par l'équipe (voir point 15 du règlement). Cette personnalisation des cuistax n'est pas obligatoire.
- **10h** : Fermeture à la circulation du circuit.
- **De 10h15 à 11h** : Possibilité de faire des tours de reconnaissance.
- **11h** : Fin des tours de reconnaissance et placement des cuistax sur la ligne de départ dans l'ordre des dossards (voir point 5 du règlement).
- **11h10** : Briefing des équipes avant la procédure de départ.
- **11h20** : Evacuation de la piste et embarquement des 2 premiers pilotes de chaque cuistax.
- **11h30** : Départ des 4h cuistax.
- **De 11h30 à 15h30** : Déroulement de la course.
- **15h30** : Drapeau à damier et fin de la course. Le classement s'établi en fonction du nombre de tours effectués par chaque équipe.

2. But de l'épreuve :

L'objectif est de faire le plus de tours possibles du circuit sous forme de relais en équipe.

3. Vainqueur :

L'équipage vainqueur sera celui qui aura accompli le plus grand nombre de tours ou qui, à égalité du nombre de tours, aura franchi la ligne d'arrivée en premier.

Les trois premières équipes qui franchiront la ligne d'arrivée seront invitées à monter sur le podium et remporteront les prix.

200 € pour la première place.

150 € pour la deuxième place.

100 € pour la troisième place.

4. Détermination du dernier tour :

A 15h30 précise, le drapeau à damier sera agité pour chaque cuistax ENTRANT dans la ligne droite des stands. Cette limite d'entrée sera matérialisée au sol (voir plan). Les cuistax étant rentrés dans les stands avant 15h30 pourront encore s'élancer pour leur dernier tour.

Une fois le dernier cuistax ayant quitté la ligne droite des stands, une barrière sera placée au bout de cette ligne droite. Plus aucun cuistax ne pourra s'élancer. Les cuistax arrivant alors sur la ligne droite des stands se gareront en file indienne dans l'ordre de leur arrivée. Comme cela, les cuistax qui seraient éventuellement dans le même tour, pourront être classés en fonction de leur ordre d'arrivée.

5. Détermination de la grille de départ :

L'attribution des dossards aux équipes sera déterminée en fonction de la date de réception du paiement de l'inscription.

6. Composition des Equipes / Participants :

Chaque équipe sera constituée de 6 à 12 personnes maximum.

Le capitaine d'équipe sera âgé de minimum 18 ans et les participants seront tous âgés au minimum de 12 ans.

Chaque participant sera identifié sur une feuille d'inscription.

La participation de toute autre personne « non inscrite » peut entraîner la mise hors course de l'équipe.

Chaque participant (pilote) recevra un bracelet qu'il devra garder pendant toute l'épreuve.

Il est interdit à toute personne n'ayant pas de bracelets de participer à la course !

7. Relais :

Le nombre de relais sera illimité et se fera dans la zone prévue à cet effet.

Les changements d'équipage se feront à l'arrêt, au stand prévu pour chaque équipe, le long de la ligne droite de départ. (voir plan en annexe).

Pour des raisons de sécurité, il sera strictement interdit de pousser les cuistax et de monter à plus de deux personnes.

Aucune autre personne ne sera autorisée dans la zone de changement de pilote que les 4 pilotes effectuant le relai (2 descendants et 2 montants)

L'organisation se réserve le droit de donner des pénalités (immobilisation de 2 minutes des cuistax dans les stands) si les équipes ne respectent pas ces consignes de sécurité

8. Parcours :

Les concurrents s'engageront à emprunter uniquement le parcours imposé par les organisateurs, dans un seul sens et ceci dans le respect strict de l'arrêté de police délivré pour l'organisation de la manifestation.

Le plan est fourni en annexe de ce document.

9. Inscriptions :

La date limite des inscriptions d'une équipe sera le 02 septembre 2026 à minuit.

L'inscription des mineurs d'âge requiert l'autorisation écrite et signée d'un des 2 parents.

Cette autorisation doit se trouver sur la liste des participants complétée par le capitaine d'équipe.

La demande d'inscription se fera via les 2 adresses mail suivantes :

lassoiehermant@gmail.com ou sebvero1403@outlook.com

Pour que l'inscription soit valable, il faut que les documents suivants soient remplis et reçus par les organisateurs, à savoir :

- Liste (nom – prénom – âge) de tous les participants d'une équipe (minimum 6, maximum 12).
- Désignation du capitaine d'équipe (Celui-ci doit impérativement être majeur)
- Désignation d'un nom d'équipe.
- Les autres participants doivent avoir au minimum 12 ans.
- **Autorisation écrite des parents pour les membres mineurs (l'autorisation soit se trouver sur la liste des membres complétée par le capitaine).**
- Signature par le capitaine d'équipe de la dernière page du présent règlement.
- Preuve du paiement des 75 € d'inscription. La date de ce paiement détermine le numéro de dossard de l'équipe.

10. Frais de participation :

L'inscription d'une équipe s'élève à 75 euros, quel que soit le nombre de participants.

Le montant doit être versé sur le compte du 51 club d'Ecaussinnes :

BE83 0689 5015 2615 avec la communication suivante : « 4h cuistax 2026 + nom de l'équipe » au plus tard pour le 02 septembre 2026 à minuit.

En cas d'absence de l'équipe inscrite préalablement, le remboursement ne pourra être réclamé.

11. Assurances :

Les concurrents sont assurés pour tout dégât causé à un tiers non-participant à ce titre supplétif. L'assurance « Responsabilité civile Familiale/Vie privée » devant sortir ses effets au premier rang.

12. Responsabilité / Frais :

Les participants supportent seuls les dégâts corporels ou matériels qu'ils peuvent s'infliger durant l'épreuve.

La responsabilité de l'organisation et du 51 club d'Ecaussinnes ne pourra être mise en cause.

Les frais de déplacements, d'installation et de soins éventuels sont à charge des participants.

13. Sécurité :

Le port du casque, de coudières et de jambières est vivement conseillé pour les participants et ne sont pas fournis par l'organisation.

14. Bonne Conduite :

Tout équipage engagé sur le circuit balisé devra à tout moment respecter les règles du code de la route et les indications des signaleurs officiels. Toute conduite dangereuse ou manœuvre déloyale des concurrents ou des supporters (traction, poussette, queue de poisson,...) à tout endroit du circuit sera sanctionnée par les commissaires de pistes, selon l'importance de la faute. Des immobilisations de 2 minutes dans les stands pourront être décidées par les organisateurs. Les organisateurs se réservent également le droit d'exclure toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits psychotropes.

15. Respect des opinions :

Pour le respect de chacun et afin de ne pas générer de conflits, le 51 Club d'Ecaussinnes ne souhaite pas que les équipages manifestent d'une manière outrancière leurs opinions politiques, religieuses ou communautaires durant la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit d'intervenir dans ce sens.

L'organisation se réserve également un droit de regard sur les thèmes choisis et pourra, s'il le faut, interdire certains déguisements, photos, ou tout élément qui entraînerait des problèmes de sécurité, ou qui pourrait choquer la sensibilité de certaines personnes.

16. Force majeure :

Le 51 Club d'Ecaussinnes se réserve le droit de modifier le déroulement de l'épreuve, en tout ou en partie, si des raisons de force majeure le justifient.

17. Litiges :

Les organisateurs se réservent le droit de régler tous les litiges survenant en cours d'épreuve.

18. Sanctions :

Le non-respect du présent règlement peut entraîner des sanctions pouvant mener à la mise hors course immédiate de l'équipe, sans aucun droit sur les frais de participation.

19. Communication :

Le présent règlement est disponible sur le site du 51 Club d'Ecaussinnes.

Le capitaine d'équipe est tenu d'en informer chaque membre de son équipe.

Le présent règlement est signé par le capitaine d'équipe, lequel atteste par là même avoir répondu à l'obligation de communication prévue ci-avant.

20. Adhésion :

La participation à la course entraîne l'adhésion totale de chaque concurrent au présent règlement.

Signature du capitaine d'équipe pour accord